

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GALAN
Séance du 30 juillet 2026

N°55/2026

Objet : Don de la Société HEALEM pour la prise en charge ponctuelle des frais de ménage à l'école

L'an deux mille vingt-six et le trente juillet à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Bernadette SABATHIER (Maire).

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 27 juillet 2026

Présents : SABATHIER Bernadette, BLUTHE-RAMONE Benjamin, PASKA Lydie, BEFFEYTE Jean-François, SOMA Marie-Anne, CAILLET Sylvain, CAZABAT Jérôme, CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine, ENFEDAQUE Christine, LACROZE Stéphane, PAVEL Vlad, DUPLAN Adrien.

Absentes excusées : BRUNET Elodie, RODRIGUEZ Audrey, BENANIBA Sonia

Procurations de vote : BRUNET Elodie à BLUTHE-RAMONE Benjamin, RODRIGUEZ Audrey à SABATHIER Bernadette, BENANIBA Sonia à DUPLAN Adrien

A été nommée secrétaire : Madame CORRIERI-SAMBLAS Ghislaine

Monsieur BLUTHE-RAMONE Benjamin, dirigeant de la société HEALEM n'a pas pris part au vote.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pendant les vacances d'été, une entreprise va effectuer le ménage au Groupe Scolaire.

Elle fait savoir à l'assemblée que la société HEALEM propose de faire un don d'un montant de 822,34 € destiné à couvrir ponctuellement les frais de nettoyage de l'école communale.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer sur l'acceptation d'un don sous forme de mécénat financier proposé par la société Healem, pour un montant de 822,34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 12 voix Pour, 1 contre et 2 abstentions

- Accepte ce don

- Autorise Madame la Maire à signer la convention de mécénat afférente ainsi que tout document administratif nécessaire à la perception et à l'affectation de ces fonds ; cette contribution financière étant strictement dédiée à la prise en charge ponctuelle (rentrée scolaire de septembre) des dépenses liées au ménage des locaux du Groupe Scolaire.

Ainsi fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Bernadette SABATHIER, Maire

Ghislaine CORRIERI-SAMBLAS, Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 13/08/2026
et publication le 13/08/2026

